## CERTIFICAT DE BONNE SANTÉ OBLIGATOIRE AVANT CESSION D'UN CHAT À TITRE GRATUIT OU ONÉREUX

Code rural L. 214-8 et D. 214-32-2 (Rappels : identification obligatoire avant cession, à la charge du cédant - article L. 212-10)

Vétérinaire	Propriétaire (cédant)
Nom / Prénom	Détenteur particulier Détenteur professionnel
Nº national d'inscription à l'Ordre	Nom / Prénom / Raison sociale
Adresse	Nº SIRET
© 52	Adresse
CP: LILL Ville:	CP: L Ville:
Animal	
Identification électronique : Tatouage :	
Type de document justifiant l'identification :	
Passeport européen nº:	
Stérilisation (éventuelle) attestée par le Dr :	
Dernières vaccinations (valences et dates) :	
Appartient à une race : Code race LLLL Race :	
. Certificat provisoire d'inscription au LOOF (ou autre livre reconnu) n° :	
. Certificat définitif d'inscription au LOOF (ou autre livre reconnu) nº :	
. Déclaration de portée nº :	
N'appartient pas à une race : Code race apparenté LLLL Croisé Type racial :	
État de santé apparent lors de l'examen de ce jour*, soit le : LLL LLL	
Normal	Observations
Yeux	
Oreilles	
Dents	
Coeur	
Appareil respiratoire	
Appareil digestif	
Appareil génital et urinaire	
Appareil locomoteur	
Peau / Pelage	
Poids	
<ul> <li>Ce certificat ne constitue pas un document officiel qui garantit l'appartenance à une race ou la ressemblance à l'âge adulte à une race.</li> <li>Ce certificat ne peut être opposé en cas de recours pour vice redhibitoire.</li> </ul>	
* Il n'est fait état ici que des signes apparents à l'issue de l'examen clinique.	λ, le
Des examers complémentaires peuvent être réalisés à la demande du propriétaire ou du détenteur.  Signature / Cachet	